



Flash F.O DP

Réunion des délégués du personnel de Provence-Alpes du 4 Avril 2016 Syndicat force ouvrière

Participants : Bruno Le Dref, Marilyne Camacho, Laurence Grandrémy, Katia Gibert, Marc Civallero, Gilles Guérin, Robert Papin, Danièle Babeau, Sandrine Bort, Jean-Manuel Bertrand, Véronique Blanc, Véronique Bouvier, Grégory Hen,

Question N°20 :

Comment sont planifiées et payées les heures de délégation DP pour les personnels permanents ?

Réponse N°20 :

Une absence « heures de délégation DP » est saisie en GTA. La rémunération est la même que pour un jour travaillé.

Question N°20-2 :

Comment sont planifiées et payées les heures de délégation DP pour les personnels en CDD ?

Réponse N°20-2 :

De la même manière.

Question N°21 :

Le camion d'accompagnement du CCR depuis l'incendie est-il utilisé ?

Réponse N°21 :

Non, il a été temporairement garé au palais des congrès pour faciliter les travaux liés à l'incendie.

Question N°21-2 :

Est-il prévu de remplacer le CCR ?

Réponse N°21-2:

Il est prévu en cas de besoin de faire maintenant appel au CCR de LYON.

Question N°21-3 :

Si la réponse est non à quoi va servir le camion d'accompagnement ?

Réponse N°21-3 :

La réflexion est en cours.

Question N°22 :

Les personnels de « *Plus Belle La Vie* » employés par FTV sont inquiets concernant la pérennité du programme. Pouvez-vous leur donner des détails sur la continuité de l'activité ?

Réponse N°22:

France Télévisions a commandé aux producteurs du feuilleton une saison 13 de « *Plus Belle La Vie* ». Soit un an de production à partir de septembre 2016. La filière production de FTV sera à nouveau sollicitée en tant que productrice exécutive associée.

Question N°23 :

Combien de personnel en CDDU sont salariés de FTV pour réaliser « *Plus Belle La Vie* » ?

Réponse N°23:

Environ 170 salariés FTV CDD et CDDU participent à la production de PBLV.

Question N°23-2 :

Quel est le nombre de salariés permanents de FTV pour réaliser « *Plus Belle La Vie* » ?

Réponse N°23-2 :

23 salariés FTV CDI participent régulièrement à la production de PBLV.

Question N°23-3 :

Combien d'entreprises satellites à FTV concourent à la bonne réalisation de « Plus Belle La Vie »

Réponse N°23-3 :

Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

Question N°23-4:

Si d'autres entreprises concourent à la réalisation, pouvez-vous nous informer sur le nombre de CDDU ou CDI qui collaborent pour ces entreprises ?

Réponse N°23-4:

Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

Question N°24 :

L'une des rédactrices en chef de la rédaction était grippée, la semaine 12, alors que le rédacteur en chef était en vacances et l'autre adjointe mobilisée sur les émissions « *German Wings* ».

Pour assurer le fonctionnement de la rédaction et pouvoir sortir le planning, la malade a mis un terme anticipé à son arrêt et a travaillé sur ses jours de repos (jeudi et vendredi) puis a demandé à être remplacée le week-end.

La direction a voulu (mais n'a pas pu) la contraindre à tout faire.

Quelle est l'autonomie des adjoints dans une rédaction ?

Réponse N°24 :

Ce n'est pas une question d'autonomie. Lorsque quelqu'un a un arrêt de travail, il ne travaille pas. En l'occurrence, l'adjointe n'était plus arrêtée le weekend. Elle a rechuté, elle a été de nouveau arrêtée pour le WE.

Question N°24-2 :

Quel est le type de management pratiqué par une direction qui ne reconnaît pas les efforts de ses cadres ?

Réponse N°24-2 :

L'implication des cadres est reconnue.

Question N°24-3 :

Pourquoi, en cas de difficulté, le délégué de l'antenne, qui est journaliste et « supervise » l'organisation de la rédaction, ne prêterait-il pas main forte lui-même, comme le font régulièrement les responsables techniques dans leur service ?

Réponse N°24-3 :

L'emploi du temps de délégué régional ne relève pas de la compétence des DP.

Cependant pour information : Visiblement l'auteur de cette question n'est pas très au courant de l'activité de DR qui est impliqué quotidiennement auprès de la rédaction en chef.

Question N°24-4 :

Le délégué de l'antenne, qui est journaliste n'aurait-il pas pu assurer l'intérim pour l'édition du week-end ?

Réponse N°24-4:

L'emploi du temps de délégué régional ne relève pas de la compétence des DP. Cependant pour information : Le délégué régional était à Paris jeudi, vendredi et samedi, pour le montage de l'émission « *In situ* » dont il assure la rédaction en chef.

Le commentaire F.O

Ces questions DP du mois d'Avril nous ont permis d'avoir une photographie de l'emploi sur le tournage de « *Plus Belle La Vie* ».

Effectivement nous apprenons qu'environ 170 salariés FTV CDD et CDDU participent à la production et que 23 salariés FTV CDI y participent régulièrement.

Concernant le nombre de salariés et d'entreprises extérieures à FTV la direction régionale botte en touche et ne veut pas donner de chiffre.

Ce n'est pas grave il faudra frapper au siège à Paris pour avoir des réponses.

De nombreux salariés sont inquiets et se demandent si les tournages de « *Plus Belle La Vie* » vont durer et jusqu'à quand ?

France Télévisions a commandé aux producteurs du feuilleton une saison 13, Soit un an de production à partir de septembre 2016. La filière production de FTV sera à nouveau sollicitée en tant que productrice exécutive associée.

De plus FTV et la société NEWEN ont conclu un accord qui permet, notamment, au groupe d'être désormais coproducteur du feuilleton.

Il est dommage que cet accord arrive si tard !

Le camion d'accompagnement du feu CCR n'est pas utilisé pour le moment nous avons proposé qu'il soit redéployé pour une autre activité, pourquoi pas à la filière.

Grégory HEN
Ouvrier

Pour poser vos questions pour les DP du 2 Mai 2016 c'est à cette adresse :
gregory.hen@francetv.fr